

groupe du crédit social eussent pris la parole, ne voulant pas les interrompre au cours de leurs remarques. Maintenant qu'on a soulevé la question, je ne crois pas que...

L'hon. M. HANSON: Et les deux autres groupes?

Le très hon. MACKENZIE KING: On me fait observer qu'il est censé y avoir deux partis. A peine sont-ils assez formés pour prétendre qu'on leur rende les mêmes égards auxquels les autres ont droit. Toutefois, je suis d'avis qu'on s'en tienne au Règlement. Si, à titre de privilège et de courtoisie on exprime quelque désir particulier, la Chambre pourra le considérer à la lumière des circonstances; autrement, M. l'Orateur devrait demander aux honorables députés d'observer le Règlement.

M. l'ORATEUR: Je me contenterai d'ajouter que je croyais que la Chambre avait consenti et qu'on avait accordé un privilège, mais le cas se trouve maintenant nettement tranché grâce aux observations du premier ministre et du chef de l'opposition; on s'oppose donc à ce qu'un honorable député autre que le premier ministre, les ministres proposant une mesure ministérielle et le chef de l'opposition dépasse la limite de quarante minutes fixée par le Règlement. En conséquence, je serai obligé de faire observer le Règlement sans aucune modification. Tous les honorables députés s'en tiendront à la limite de quarante minutes.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): En tant que Parlement, nous avons à décider, dans le présent débat, de la méthode que doit adopter le Canada afin de mobiliser ses ressources le plus efficacement possible, et ce, premièrement pour remporter la victoire, et, deuxièmement, pour ne pas perdre la paix.

Le crédit social a, depuis ses origines, toujours préconisé la mobilisation absolue des ressources du Canada pour la défense de la population canadienne, en temps de paix comme en période de guerre.

Le présent Gouvernement a manifestement failli à la tâche en ce qui concerne la mobilisation absolue des ressources nationales du Canada, malgré les vastes pouvoirs, s'étendant à tous les domaines, que le Parlement lui a accordés par la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.

D'abord, on est loin d'utiliser pleinement les ressources agricoles. En 1941, 6,011,020 acres de terres propres à la culture du blé ont été mises en jachère d'été et n'ont rien produit, cependant que la trésorerie a versé, en vertu des règlements de l'an dernier sur la réduction des emblavures, la somme de \$24,044,080 pour maintenir ces terres impro-

ductives. Comment pourrait-on prétendre que cette immense ressource naturelle a été mobilisée?

De même, il est tragique, en ce temps de guerre, de voir comment on ne tire pas tout le parti possible des ressources minérales du Canada. D'après une nouvelle de la Presse canadienne, le Dr E. H. Boomer, de la faculté de chimie de l'université d'Alberta, a déclaré le 12 avril qu'il est possible d'extraire en moyenne 150 gallons d'essence d'une tonne de houille albertaine. Sur cette base, on estime pouvoir extraire de la houille albertaine quelque 160,894,110 millions de gallons d'essence. On estime la quantité de houille en Alberta à 1,072,627,400 milliers de tonnes. Une telle situation doit paraître ridicule au possible à tout homme réfléchi lorsqu'elle existe dans un pays où règne déjà la réglementation et la restriction de l'essence et où l'on parle d'une disette de houille. Quiconque viendra soutenir au Parlement que les ressources du Canada ont été mobilisées paraîtra ridicule aux yeux d'un réaliste. Le Canada contient de vastes gisements de fer auxquels on n'a jamais touché, des gisements d'autres minéraux que l'on pourrait exploiter, mobiliser et utiliser en vue de la victoire.

Non seulement néglige-t-on ces ressources matérielles, mais on utilise les ressources humaines sans aucun discernement. Les loisirs dont les gens disposent sont considérables et on néglige de les utiliser. Je donnerai l'exemple de deux cas qui m'ont été signalés pour démontrer ce que l'on pourrait accomplir si le Gouvernement recourait à des méthodes vraiment scientifiques. Dans l'Ouest un homme est employé régulièrement sur le chemin de fer et cultive, en même temps, trois quarts de section. Sa femme l'aide pour le soin des bêtes. Voilà comment il serait possible d'employer les loisirs de la population canadienne si les énergies étaient mobilisées. Un professeur de l'Ouest dirige avec succès son école et s'adonne, de plus, à la production laitière. Il fournit du lait autour de lui, possède une basse-cour considérable et élève également un grand nombre de porcs. Voilà un autre exemple de la manière dont les loisirs peuvent être employés. Les femmes de cultivateurs pourraient en général utiliser leurs moments de loisir et elles n'y manqueraient pas si on leur démontrait l'avantage de produire plus de miel, d'œufs, de dindes, de beurre, de fromage et de bien d'autres denrées. Les prix peu élevés ou instables de l'époque actuelle sont la principale cause de leur abstention. Nos employées de bureaux finissent le plus souvent leur travail vers cinq heures et passent le reste de leur temps à se reposer, se récréer ou s'occupent de travaux